









## **PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet**

- La photocopie des bulletins scolaires 2025-2026 du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre
- Une photo d'identité collée sur la première page
- La photocopie de la carte d'identité recto verso de l'élève né en France ou photocopie complète du livret de famille pour les élèves nés à l'Etranger
- La photocopie complète du jugement de divorce ou de séparation (**OBLIGATOIRE**)
- GEVASCO, PAI, PAP, PPRE, etc. en cas d'aménagement.

Ces pièces sont à fournir pour l'étude du dossier

### **TARIFS 2026/2027 & Modalités de règlement L.P.P.R. de l'Ain - Site de Nantua**

<b>CLASSES</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b>	<b>INTERNE</b>
Capa 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	10 mensualités de <b>97 €</b>	10 mensualités de <b>165 €</b>	10 mensualités de <b>240 €</b>

### **Dans les tarifs indiqués ci-dessus**

**Les périodes de stage et les vacances scolaires sont déjà déduites**

- Les règlements s'effectuent par prélèvement automatique autour du 09 de chaque mois.
- Tout mois commencé est dû.
- Pour 2 enfants et + scolarisés au LPPR : réduction sur le coût de la scolarité de 5 %.
- Frais de gestion 60 € (35€ frais de dossier + 25€ cotisation annuelle).
- Frais de demi-pension et internat annualisés
- Un chèque de caution de 125€ est demandé pour l'internat en prévision d'éventuelles détériorations (rendu en fin d'année scolaire)

**AUCUNE DEDUCTION NE SERA FAITE POUR LES REPAS NON PRIS**

**Par dérogation au délai de prévenance légale de 14 jours, l'établissement vous informe, en cas de modification du montant des prélèvements, sous un délai réduit à 6 jours avant l'échéance.**

## **Bourse d'équipement professionnel des jeunes – BEPJ**

### **1/ Aide de la région Rhône Alpes**

Actuellement, la Région soutient financièrement les jeunes et leur famille afin qu'ils puissent acquérir l'outillage, l'équipement et parfois les vêtements spéciaux ou de sécurité nécessaires pour suivre leurs études sans obstacle d'ordre financier. A ce jour, ce dispositif est reconduit chaque année.

### **2/ Les bénéficiaires**

Jeunes entrant en CAPA 1<sup>ère</sup> année SAPVER / 2<sup>nde</sup> Pro SAP & CV.

### **3/ Ne sont pas concernés par cette aide :**

- ✓ Les redoublants ayant déjà bénéficié de cette aide l'année précédente.
- ✓ Les jeunes inscrits dans une filière autre que celles citées ci-dessus.



La BEPJ n'est versée qu'une fois au cours des études.

L'établissement percevra directement la bourse d'équipement des élèves pour un dispositif d'achat groupé qui est mis en place (Blouse de cuisine, Chaussures, Matériels spécifique...).

**Pour les personnes non bénéficiaires de cette aide, le matériel sera facturé.**



